

Tarifs – Courtage et Camionnage en vrac

En vigueur du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 (Indexation au 1^{er} avril de chaque année)

	Tarif - Courtage			
Type de demande - Courtage	Étude	Publication	Délivrance	Total
- Demande de permis	115 \$	160 \$	373 \$	648 \$ par permis
- Renouvellement de permis	ПЭФ	160 \$	3/3 ఫ	040 a par periilis
- Modification de permis	115\$	160 \$		275 \$ par permis
- Approbation : nomination du directeur courtage				
- Approbation politique antidiscriminatoire				
- Approbation : Règlement concernant l'indemnisation des abonnés en cas d'insolvabilité				
- Approbation/modification règlement sur la politique d'indemnisation				
- Approbation/modification règlement sur l'avance sur la paye	115\$			115 \$
- Maintien de permis suite à une fusion				
- Modification au code de déontologie				
- Approbation/modification aux règlements dans les marchés autres que publics				
- Modification aux règlements généraux				
- Modification des tarifs de courtage				
- Demande d'arbitrage	115 \$			115 \$
→ Frais d'arbitrage suite à la décision (La partie qui perd en arbitrage doit assumer les frais à moins que l'arbitre n'en décide autrement.)	1 226 \$			1 226 \$
- Demande de révocation d'un permis	115 \$			115 \$ par permis
- Observation pour s'opposer ou appuyer une demande				
- Reconnaissance de corporation régionale de camionnage en vrac	115\$	160 \$		275 \$
- Demande interlocutoire ou incidente (permission de révision d'une décision, demande d'être relevé du défaut, etc.)	59,75\$			59,75 \$
- Dépôt de prévisions budgétaires	Sans frais			

		nage en vrac	
Type de demande - Camionnage en vrac	Étude	Inscription	Total
- Transfert d'une inscription au Registre du camionnage en vrac	115 \$		115 \$
- Droit annuel de maintien de l'inscription au Registre du camionnage en vrac		93,25 \$	93,25 \$
- Radiation du Registre du camionnage en vrac	115 \$		115 \$ par inscription
- Inscription au Registre du camionnage en vrac d'un exploitant hors Québec	115 \$	93,25\$	208,25 \$
- Demande interlocutoire ou incidente (permission de révision d'une décision, demande d'être relevé du défaut, etc.)	59,75 \$		59,75 \$

Modes de paiement

Le montant total est payable par les modes de paiement suivants :

- carte de crédit (VISA, MasterCard ou American Express)
- chèque personnel ou mandat poste (à l'ordre du ministre des Finances)
- carte de débit ou argent comptant (au comptoir seulement)
- carte de crédit prépayée et active
- Visa Débit / Mastercard Débit (En ligne seulement)

Seules les devises canadiennes sont acceptées.